



FORMATION CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL



100% des participant·e·s de la session 2024-
2025 étaient très satisfait·e·s.

Taux d'insertion national à plus de 6 mois
(Promotion 2021-2022-2023) : **90%**

LE MÉTIER DE CCF

Le·la conseiller·ère conjugal·e et familial·e exerce auprès des jeunes, des femmes, des couples et des familles des activités d'écoute, d'information, d'orientation et d'accompagnement dans tous les domaines liés à la vie affective et sexuelle, aux conduites sexuelles à risques, aux discriminations, aux violences (sexuelles, sexistes, de couple...), aux problèmes relationnels dans le couple et dans la famille (maternité, parentalité...). En tant qu'acteur·trice de prévention, il·elle s'inscrit dans le cadre de la Promotion de la Santé et de l'approche globale des personnes en matière d'éducation à la sexualité. Il·elle s'appuie sur l'analyse de pratique, la formation continue, le travail en réseau et le cadre déontologique de l'écoute active pour répondre au plus juste aux besoins des personnes.

Un titre reconnu

Le Conseil Conjugal et Familial est, depuis mars 2022, inscrit comme une **certification de niveau 6** (bac +3) au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le parcours de formation des participant·e·s est validé par la Confédération Nationale du Planning Familial en tant qu'organisme certificateur.



Décision de la Commission de la certification professionnelle du 28 mars 2025 pour renouvellement, <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36217/>

Prérequis

La formation est ouverte aux personnes :
« justifiant d'un diplôme enregistré au moins au niveau III (correspond à un Bac +2) dans les domaines : médical, paramédical, social, éducatif, psychologique, juridique, de l'animation, ainsi qu'aux personnes ayant obtenu l'attestation de formation « Éducation à la Vie » et justifiant de 200 heures d'activités d'accueil, d'informations relatives à la vie sexuelle, relationnelle et familiale »

Arrêté du 3 décembre 2010.

Obtention du titre de CCF

La certification CCF est conditionnée par :

- la validation des épreuves pour les 6 blocs de compétences du Conseil Conjugal et Familial comprenant l'écriture et la soutenance d'un écrit professionnel
- la réalisation de 2 stages pratiques de 40h chacun, assortis d'un rapport de stage
- la participation assidue à tous les regroupements

SESSION 2026-2027

Objectifs

- Mener des entretiens dans une approche psycho-sociale dans les champs de la vie affective, relationnelle et sexuelle.
- Accompagner des personnes concernées par des situations de violences.
- Accueillir les problématiques relatives à la conjugalité et la parentalité.
- Maîtriser les connaissances en matière de santé sexuelle.
- Mettre en œuvre des séances d'animation auprès de différents publics.
- Elaborer et gérer des projets dans le champ de la promotion de la santé.

Démarche pédagogique au Planning Familial 34

L'échange et l'analyse des savoirs, les mises en situation, l'aller-retour constant entre théorie et pratique. La formation au Planning Familial 34 est concrète et expérimentielle. Les formateur·rice·s et intervenant·e·s utilisent des méthodes qui privilégient les débats et les questionnements, favorisant l'implication personnelle, l'expression de soi, l'autoévaluation formative permanente.

L'équipe de formation

Pierre COLOMBANI : Référent de la formation CCF, formateur

Judith MIGNY : Formatrice

Maïté STUMPF : Coordination administrative et financière

Dates, durée, lieu

15 regroupements de 4 jours en présentiel du **3 juin 2026 au 17 décembre 2027** (420h de formation).

Dernière épreuve en avril 2028

Les 80h de stages et les évaluations sont en dehors des temps de formation.

La formation se déroulera au 48, bd Rabelais à Montpellier.

TARIFS

Les frais de formation se déclinent comme suit :

Frais de dossier de 100 euros, encaissés au moment de l'inscription. Ils sont à la charge de la personne et acquis à l'organisme de formation en cas de désistement.

Frais pédagogiques s'élevant à :

Tarif structure :

12 810 euros par participant·e avec une prise en charge OPCO ou employeur.

Tarif individuel :

9 240 euros par participant·e

Ce tarif comprend les frais pédagogiques ainsi que le coût de passage des épreuves.

INSCRIPTION

Vous êtes intéressé·e ?

Envoyez un mail à **formation@planning34.org** et vous recevrez le dossier pédagogique détaillé avec toutes les informations en terme de programme prévisionnel, modalités d'évaluation, étapes d'inscription etc.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **30 avril 2026**.

La formation ouvrira pour un minimum de 12 participant·es et pour un maximum de 16 participant·es.

Pour tout renseignement sur la formation :

Pierre COLOMBANI – pierre.colombani@planning34.org – 04 67 64 62 19

Pour toute question administrative ou financière :

Maité STUMPF – maite.stumpf@planning34.org – 04 67 64 62 19

Accessibilité

Nous avons à cœur de favoriser l'accès aux formations à tou·s·tes. Si vous vous trouvez en situation de handicap, des aménagements sont possibles, n'hésitez pas à contacter le pôle formation :

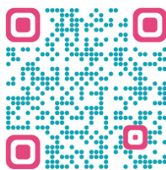
Référente handicap : Anne Laurens – anne.laurens@planning34.org

L'organisme de formation du Planning familial 34 a renouvelé sa certification Qualiopi en 2024 pour ses actions de formation.

Numéro SIRET : 776 060 931 00040

Numéro de déclaration d'activité de prestataire de formation : 91 34 06694 34

Code NAF : 8621Z



27, rue de Substantion – 34000 Montpellier

leplanning@planning34.org – 04 67 64 62 19

www.planning-familial.org 